

Mme la ministre de l'Écologie, Ségolène Royal
Hôtel de Roquelaure
Bld Saint Germain
75007 Paris

Paris, le 22 juin 2015

Objet : Demande de rendez-vous : Round Up / vente des pesticides aux jardiniers amateurs

Madame la Ministre,

Vous avez fait, lors d'une apparition télévisée le dimanche 14 juin, des déclarations sur votre intention d'interdire la vente directe aux jardiniers amateurs du Round Up de Monsanto (déclaration que vous avez ensuite étendu à toutes les préparations à base de glyphosate à usage amateur). Si Généralions Futures apprécie votre volonté affichée de combattre l'usage non agricole des pesticides en général, et celui du Round Up / glyphosate en particulier, nous émettons aussi quelques réserves et demandes de précisions - qui en l'état actuel des informations parcellaires que nous pouvons avoir restent nécessaires.

Comme vous le savez, le projet de plan Ecophyto 2 (actuellement en consultation publique) prévoit déjà dans son axe 4 l'interdiction de 'la vente en libre-service' des pesticides au 1^{er} janvier 2018. Votre annonce reprenait donc ce point en l'appliquant à un produit pesticide en particulier (mais ne signifie pas l'arrêt de la vente du Round Up aux particuliers comme ont titré certains médias). A la suite vous évoquiez une avancée de cette interdiction à 2016. **Cependant, aux vues des nombreuses informations qui ont circulées, nous avons des questions et des besoins de précisions nécessaires à une meilleure compréhension de vos intentions et des moyens qui seront mis en œuvre, ainsi nous aimerions savoir :**

- dans quel cadre législatif et sous quelle forme vous allez imposer cette interdiction à la vente directe?
- Des rumeurs ont couru sur le fait qu'une partie des fonds d'Ecophyto serait attribuée aux jardineries qui seraient les premières à mettre en œuvre cette mesure d'interdiction à la vente directe. Cela nous paraît inapproprié et inéquitable pour plusieurs raisons : comment comptez-vous récompenser rétrospectivement les points de ventes, qui depuis des années, ont fait le choix du jardinage 100% biologique comme Botanic© ou certaines jardineries indépendantes ? Comment justifier une telle pratique qui de toute façon sera rendue obligatoire par la loi dans quelques mois ? Si nous nous en tenons à votre logique, cela revient à rétribuer les pollueurs...
- De même, cette interdiction s'étend elle à tous les points de ventes ? (grandes surfaces compris car nous vous avons surtout entendu vous exprimer sur les jardineries hors en volume les grandes surfaces sont très compétitives)
- Cette interdiction s'étendra-t-elle à tous les pesticides et les biocides de synthèse ? Si non pourquoi ? Un tel traitement inégalitaire et arbitraire nous paraît contraire au principe de précaution inscrit dans la constitution. Vous n'êtes pas sans savoir que (par exemple) des pyrethrinoides de synthèse considérés comme des perturbateurs endocriniens (PE) sont encore disponibles à la vente pour les particuliers. Or vous savez le danger que font courir les PE aux jeunes enfants et femmes enceintes.

- **Pourquoi**, si comme vous le pensez le glyphosate est si dangereux – et comme l’a confirmé le CIRC - **ne vous attaquez vous pas directement à cette substance active actuellement en cours de réévaluation au niveau européen en demandant une interdiction pure et simple de l’usage de cette substance pour tous, professionnels compris ?** Les déclarations de votre collègue Stéphane Lefoll sont en contradiction avec vos propres intentions affichées pour les usages amateurs.
- **Enfin, pourquoi – si vous jugez les pesticides si nocifs - ne proposez-vous pas d’avancer, dans le cadre d’un amendement législatif, la date de 2022 de l’interdiction pure et simple de cette vente de pesticides aux amateurs telle qu’exposée dans la loi dite Labbé ? Se passer de ces produits est tout à fait possible**, de nombreux jardiniers amateurs le démontrent au quotidien et notamment lors de la Semaine pour les alternatives aux pesticides.

Nous souhaitons pouvoir vous rencontrer afin d’échanger avec vous sur l’ensemble de ces points et ainsi obtenir des réponses claires à toutes ces interrogations.

Vous remerciant de l’attention que vous porterez à notre demande et espérant vous rencontrer très prochainement, nous vous prions, Madame la Ministre, d’accepter nos salutations les plus respectueuses.

Maria PELLETIER, Présidente



François Veillerette, porte-parole

